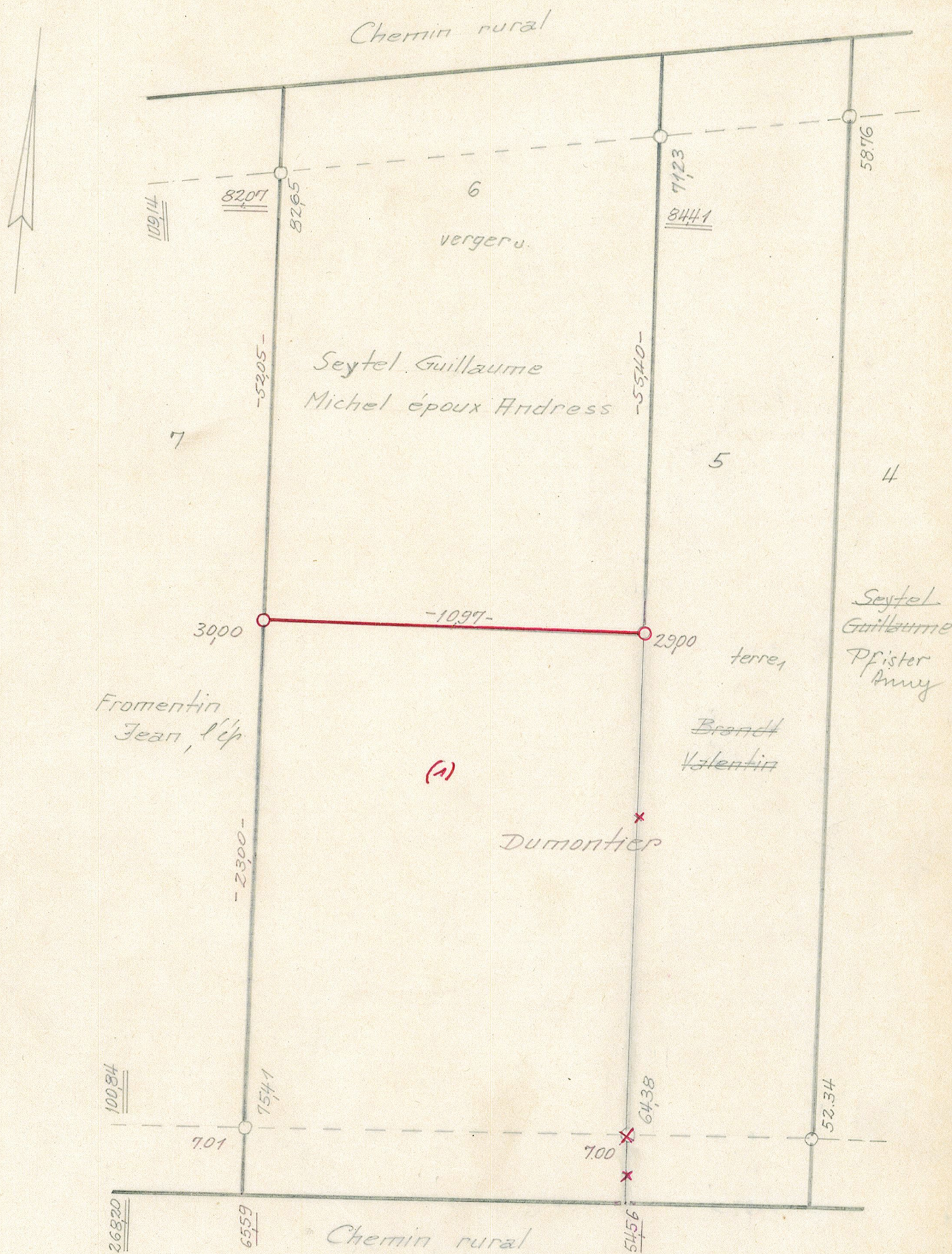


Commune Vendenheim
 Section 39 Lieudit In den Gaerten

Croquis
 N° 298



Le dessin ne doit pas dépasser ce trait.

L'abornement de nouvelle limite est reconnu exact

Seytel

Je certifie avoir effectué
 le lever de la nouvelle situation, après aborne-
 ment préalable, et en avoir dressé le présent
 croquis sur le terrain le 31 août 1956

D. Emig